



COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AOÛT 2015

PRÉSENCE

L'an deux mille quinze, le 24 du mois d'août à 20h30, le conseil municipal de Lahas, dûment convoqué le 14 août 2015, s'est réuni sous la présidence de Gérard FAURÉ, Maire.

Étaient présents : Thierry BIRAN, Yves-Marie CORFA, Laure COSTANTINI, Pierre DANOS, Marie-Josée DARRÉ, Nicolas DESTIEUX, Jeanine LAIRLE, Éric MENON, José SIMORRE.

Était excusée : Muriel LEBOURGEOIS.

Pierre DANOS a été désigné secrétaire de séance.

DÉBUT DE SÉANCE

20h40

ORDRE DU JOUR

- Validation PPRI.
- Logiciel paye.
- Devis diagnostic cimetièrre.
- Questions diverses

VALIDATION PPRI

À la demande de la Préfecture, la société I egis eau a édité une étude relative à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondations. Pour la commune de Lahas, ce document est présenté par Gérard FAURÉ, il détermine un risque restreint aux berges de la Marcaoue. Dans la mesure où cette zone n'est pas constructible (et ne le sera probablement pas dans l'avenir), aucune objection n'est émise par le conseil municipal.

LOGICIEL PAYE

Actuellement, les bulletins et le livre de paye sont élaborés manuellement, ainsi que les Déclarations Annuelles des Données Sociales. Une augmentation de la cotisation versée au centre de gestion (parallèlement à l'extension de licence du logiciel) permettrait une automatisation de l'élaboration de ces documents. Des compléments d'information sont nécessaires, la décision est ajournée.

DEVIS DIAGNOSTIC CIMETIÈRE

Gérard FAURÉ et Pierre DANOS avaient assisté à une réunion d'information sur la gestion des cimetières. Elle était animée par la société ELABOR, qui proposait ensuite un diagnostic gratuit

pour chaque commune.

Monsieur FRAPPAT s'est déplacé au cimetière et a édité un document bilan. Deux devis ont été élaborés, concernant uniquement les études des sépultures : 7 970,28 € pour une étude partielle et 13 459,08 € pour une étude complète.

Au niveau des travaux urgents, il est nécessaire de construire un ossuaire et un dépositoire. Les zones libres ne pouvant être clairement identifiées, il convient d'envisager un emplacement en dehors de l'enceinte du cimetière. Un appel d'offre sera prochainement lancé.

COUVERTURE ÉGLISE ET CHAPELLE DU CIMETIÈRE

Ce point a été rajouté la veille du fait de la réception tardive du devis de l'entreprise Marestaing qui avait déjà réalisé les travaux de couverture du préau. M. le Maire propose qu'un fonds de concours soit sollicité auprès de la CCCAG : le montant des travaux s'élève à 4226,00 € HT et le fonds de concours sollicité à 1690,40 € HT soit un autofinancement de la commune à 2535,60 € HT.

- **10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre.**

QUESTIONS DIVERSES

Les posters dans la salle des fêtes doivent être renouvelés. Des photos de la commune pourraient être choisies et agrandies sur des supports appropriés.

FIN DE SÉANCE

22h30